



SOCIÉTÉ GRANULATS DE L'EST
8 chemin barbier
97412 BRAS-PANON

Tél : 02 62 72 49 01

**DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT ET
D'EXTENSION D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**PIÈCE JOINTE N°3 – JUSTIFICATIF DE MAÎTRISE FONCIÈRE
DU TERRAIN**

(3° de l'article R.181-13 du Code de l'Environnement)

**Dossier amendé en réponse aux demandes de
compléments des services instructeurs
en date du 29 août 2022 et du 17 mai 2023**

Département de LA RÉUNION (974)
Commune de BRAS-PANON
Lieu-dit "Ma Pensée"
Avril 2022 complété en janvier 2023
puis juillet 2023

Suivi du document :

| Version | Date | Objet de la mise à jour | Rédaction | Vérification |
|---------|--------------|---|--|---|
| 1.0 | Avril 2022 | Rédaction initiale du document | Alison MOINE Chargée d'études GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Myaris - ZI Les Milles 355 Rue Albert Einstein 13852 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3 Tél/Fax : 04 42 27 13 63 SIRET : 514 127 489 00029 | Marie-Laure EYQUEM, GÉOENVIRONNEMENT Chef de projet GEOENVIRONNEMENT Le Myaris - ZI Les Milles 355 Rue Albert Einstein 13852 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3 Tél/Fax : 04 42 27 13 63 SIRET : 514 127 489 00029 |
| 2.0 | Janvier 2023 | Dossier amendé en réponse à la demande de compléments des services instructeurs en date du 29 août 2022 | Alison MOINE Chargée d'études GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT ACTIMART UB1 (entrée B) ZA Les Milles 1140 Rue André Ampère 13290 AIX-EN-PROVENCE SIRET : 514 127 489 00037 | Marie-Laure EYQUEM, GÉOENVIRONNEMENT Chef de projet GEOENVIRONNEMENT ACTIMART UB1 (entrée B) ZA Les Milles 1140 Rue André Ampère 13290 AIX-EN-PROVENCE SIRET : 514 127 489 00037 |
| 3.0 | Juillet 2023 | Dossier amendé en réponse à la demande de compléments des services instructeurs en date du 17 mai 2023 | Alison MOINE Chargée d'études GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT ACTIMART UB1 (entrée B) ZA Les Milles 1140 Rue André Ampère 13290 AIX-EN-PROVENCE SIRET : 514 127 489 00037 | Marie-Laure EYQUEM, GÉOENVIRONNEMENT Chef de projet GEOENVIRONNEMENT ACTIMART UB1 (entrée B) ZA Les Milles 1140 Rue André Ampère 13290 AIX-EN-PROVENCE SIRET : 514 127 489 00037 |

Les paragraphes et propos reportés dans ce document ont été ajoutés ou corrigés en rouge en réponse à la demande de compléments formulée par les services instructeurs en date du 29 août 2022.

De même, ils ont été modifiés ou complétés en vert suite à la seconde demande de compléments du 17 mai 2023.

AVANT PROPOS

La présente demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière de Ma Pensée concerne [Figure 1] :

- ✓ Le même périmètre d'autorisation que celui autorisé par l'arrêté préfectoral du 17 avril 2019, qui concerne les parcelles cadastrées, section AI, n°929pp¹, 930pp, 931, 934, 935 et 936 ;
- ✓ Les parcelles concernées par la présente demande d'extension, situées dans le prolongement Sud de la carrière actuelle.

Le détail des parcelles et superficies concernées est reporté dans le tableau suivant [Tableau 1] :

| Commune | Section cadastrale | Lieu-dit | N° de parcelles | Surface totale (m ²) | Renouvellement du périmètre autorisé | | Extension du périmètre | |
|--|--------------------|-----------|-----------------|----------------------------------|--|--|--|--|
| | | | | | Périmètre d'autorisation (m ²) | Périmètre d'extraction (m ²) | Périmètre d'autorisation (m ²) | Périmètre d'extraction (m ²) |
| BRAS-PANON | AI | Ma Pensée | 929 | 31 954 | 13 561 | 9 888 | / | / |
| | | | 930 | 30 815 | 12 851 | 12 514 | / | / |
| | | | 931 | 22 054 | 8 864 | 5 897 | / | / |
| | | | 934 | 14 238 | 14 238 | 10 370 | / | / |
| | | | 935 | 13 514 | 13 514 | 13 400 | / | / |
| | | | 936 | 25 240 | 25 240 | 22 660 | / | / |
| | | | 90 | 49 450 | / | / | 25 853 | 24 641 |
| | | | 95 | 18 700 | / | / | 18 700 | 16 242 |
| | | | 96 | 45 800 | / | / | 45 800 | 39 039 |
| | | | 1027 | 49 875 | / | / | 49 875 | 44 809 |
| TOTAL | | | | | 88 268 | 74 729 | 140 228 | 121 731 |
| SUPERFICIE TOTALE DU PERIMETRE D'AUTORISATION | | | | | 228 496 m² | | | |
| SUPERFICIE TOTALE DU PERIMETRE D'EXTRACTION | | | | | 199 460 m² | | | |

Tableau 1. Liste des parcelles concernées par le projet

Ainsi, le projet de renouvellement et d'extension de la carrière GDE de Ma Pensée concerne un périmètre d'autorisation total de 228 496 m² (22,85 ha), dont 199 460 m² en extraction (20 ha).

La société possède la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains comme justifié en annexes de ce document. La maîtrise foncière est obtenue via des contrats de foretage.

¹ pp : pour partie

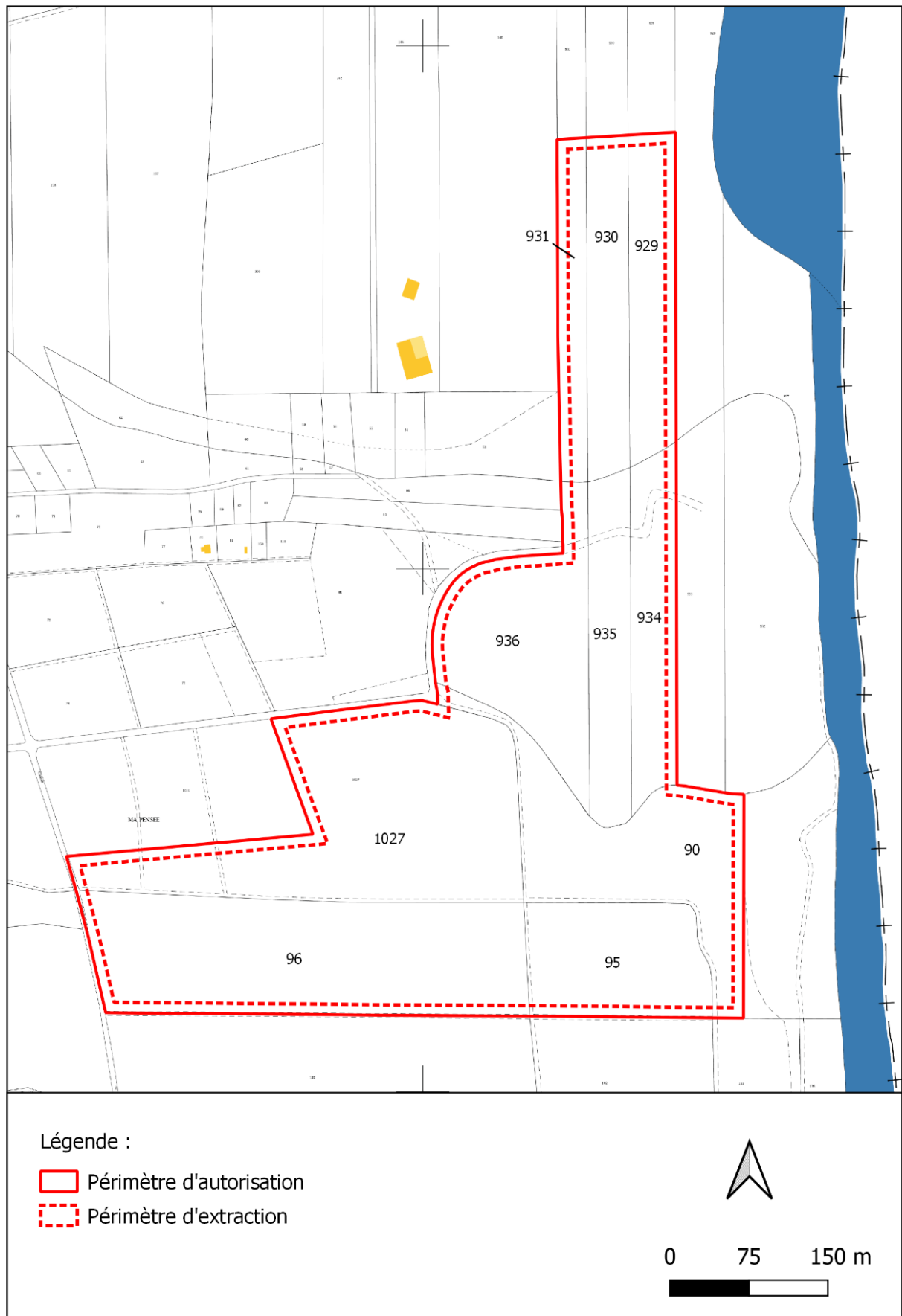


Figure 1. Plan parcellaire cadastral

ANNEXE 1 – Attestation de maîtrise foncière



SOCIÉTÉ GRANULATS DE L'EST

**8 CHEMIN BARBIER
97412 BRAS-PANON
Tél. : 0262 72 49 01**

Objet : Attestation de maîtrise foncière

Je soussigné, Emmanuel GAUTIER, agissant en qualité de Directeur de la société GRANULATS DE L'EST, dont le siège se situe 8, Chemin Barbier, 97412 BRAS-PANON,

atteste, conformément au 3° de l'article R.181-13 du code de l'environnement, que la société GRANULATS DE L'EST détient la maîtrise foncière de l'intégralité des terrains concernés par la présente demande visant au renouvellement et à l'extension de la carrière de "Ma Pensée", sur la commune de BRAS-PANON (97412). Il s'agit des parcelles n°929, 930, 931, 934, 935, 936, 90, 95, 96, et 1027.

Fait à BRAS-PANON,

Le 15 mars 2021

Emmanuel GAUTIER,
Directeur de la société GRANULATS DE L'EST

E. GAUTIER

ANNEXE 2 – Contrat de forage portant sur les parcelles n°929, 930, 931, 934, 935 et 936

CONTRAT DE FORETAGE SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES

Entre les soussignés :

Entre les soussignés :

La société GRANULATS DE L'EST,

Société par actions simplifiée au capital social de 10 000 euros,
Ayant son siège social à ZA du Moulin Joli - 40 rue Mahatma Gandhi 97419 LA POSSESSION
Inmatriculée au RCS de SAINT-DENIS DE LA REUNION sous le numéro 800 730 673,
Représentée par Monsieur Emmanuel GAUTIER, Directeur Carrières,

De première part,

Ci-après désignée «L'EXPLOITANT »

et

La société UNION – MA PENSEE,

Société Civile Immobilière au capital social de 190 300 euros,
Ayant son siège social au 233, avenue des Mascareignes 97440 SAINT-ANDRE,
Inmatriculée au RCS de SAINT-DENIS DE LA REUNION sous le numéro 824 379 218,
Représentée par Monsieur Christian KICHENIN, Gérant,

De seconde part,

Ci-après désignée «LE PROPRIETAIRE»

UK EG

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

LE PROPRIETAIRE cède à **L'EXPLOITANT** sous les conditions suspensives ci-après mentionnées, ce qui est accepté par **LE PROPRIETAIRE** es-qualités, le droit exclusif d'extraire les matériaux existant dans tout ou partie des parcelles de terrain ci-après désignées dont il a le contrôle, et de disposer pour son compte desdits matériaux, en se conformant aux directives des Arrêtés Préfectoraux qui lui seront délivrés.

ARTICLE 2 : DESIGNATION

Les parcelles de terrain sises sur la Commune de Bras-Panon figurant au cadastre des dites communes, et ainsi désignées :

Commune : Bras-Panon
Section : AI
Lieu-dit : Ma Pensée
Numéros : 929, 930, 931, 934, 935, 936
Contenance totale : 137 815 m²

Commune : Bras-Panon
Section : AD
Lieu-dit : Paniandy
Numéro : 75
Contenance totale : 85 100 m²

ARTICLE 3 : DUREE ET PRISE D'EFFET

La présente cession prendra effet à dater du jour de la publication de l'Arrêté Préfectoral (ou des Arrêtés Préfectoraux dans le cas du développement de plusieurs carrières) autorisant l'exploitation de tout ou partie des terrains précités. Elle est consentie et acceptée pour la durée des arrêtés préfectoraux délivrés et leurs éventuels renouvellements, ou, à défaut, pour une durée moindre, si au moins l'un des cas suivants se présente :

- 1) en cas d'épuisement constaté du gisement,
- 2) en cas d'impossibilité technique d'exploitation et notamment en cas d'impossibilité pour **L'EXPLOITANT** d'assurer la desserte routière de ses installations ou d'évacuer ses matériaux,
- 3) en cas de retrait ou de défaut de renouvellement des autorisations administratives qui lui ont été délivrées pour exploiter la carrière,
- 4) au cas où le gisement deviendrait de mauvaise qualité et ne permettrait pas la vente normale des matériaux,
- 5) en cas de prescriptions archéologiques réduisant la zone d'exploitation des parcelles susvisées ou condamnant la viabilité économique de leur exploitation.

CB
EB

ANNEXE 3 – Contrat de forçage portant sur les parcelles n°90, 95, 96 et 1027

CONTRAT DE FORETAGE SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES

Entre les soussignés :

La société GRANULATS DE L'EST,

Société par actions simplifiée au capital social de 10 000 euros,
Ayant son siège social à ZA du Moulin Joli - 40 rue Mahatma Gandhi 97419 LA POSSESSION
Immatriculée au RCS de SAINT-DENIS DE LA REUNION sous le numéro 800 730 673,
Représentée par Monsieur Eric DONTENVILLE, Directeur d'Exploitation,

Ci-après désignée «**L'EXPLOITANT**»

De première part,

Et

Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE,

Né le 15 mars 1944 à Bras-Panon
Demeurant 233, avenue des Mascareignes ; 97440 Saint-André

Marié avec Madame Yvette VIRAPOULLE,

Née le 27 mars 1946 à Bras-Panon
Demeurant 233, avenue des Mascareignes ; 97440 Saint-André

Mariés à la mairie de Saint-Denis (97400) le 28 avril 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et ayant optés depuis pour le régime de la séparation de biens aux termes d'un acte reçu par Maître Raoul ATEC-TAM, lors notaire à Saint-Denis (Réunion), le 10 janvier 1978, homologué suivant jugement rendu par le tribunal de grande instance de Saint-Denis (Réunion) le 5 juillet 1982,

Ci-après désigné «**LE PROPRIETAIRE**»

De seconde part,

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

CECI EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

LE PROPRIETAIRE cède à **L'EXPLOITANT** sous les conditions suspensives ci-après mentionnées, ce qui est accepté par **LE PROPRIETAIRE** es-qualités, le droit exclusif d'extraire les matériaux existant dans tout ou partie des parcelles de terrain ci-après désignées dont il a le contrôle, et de disposer pour son compte desdits matériaux, en se conformant aux directives des Arrêtés Préfectoraux qui lui seront délivrés.

ARTICLE 2 : DESIGNATION

Les parcelles de terrain sises sur la Commune de Bras-Panon figurant au cadastre des dites communes, et ainsi désignées :

Commune : Bras-Panon
Section : AI
Lieu-dit : Ma Pensée
Numéro : 90, 95, 96, 1027
Contenance totale : 163 825 m².

Commune : Bras-Panon
Section : AD
Lieu-dit : Paniandy
Numéro : 964, 966, 968, 970
Contenance totale : 92 018 m².

ARTICLE 3 : DUREE ET PRISE D'EFFET

La présente cession prendra effet à dater du jour de la publication de l'Arrêté Préfectoral (ou des Arrêtés Préfectoraux dans le cas du développement de plusieurs carrières) autorisant l'exploitation de tout ou partie des terrains précités. Elle est consentie et acceptée pour la durée des arrêtés préfectoraux délivrés et leurs éventuels renouvellements, ou, à défaut, pour une durée moindre, si au moins l'un des cas suivants se présente :

- 1) en cas d'épuisement constaté du gisement,
- 2) en cas d'impossibilité technique d'exploitation et notamment en cas d'impossibilité pour **L'EXPLOITANT** d'assurer la desserte routière de ses installations ou d'évacuer ses matériaux,
- 3) en cas de retrait ou de défaut de renouvellement des autorisations administratives qui lui ont été délivrées pour exploiter la carrière,
- 4) au cas où le gisement deviendrait de mauvaise qualité et ne permettrait pas la vente normale des matériaux,

